



La Lettre d'information de Molsheim

N°6 / 2011

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 16 décembre 2011 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 22 septembre 2011

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2011.

Point 2 : Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte-rendu d'information pour la période du 3^{ème} trimestre 2011

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2011.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de 24 marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré et non soumis au code des marchés publics
- délivré 6 concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein et 3 concessions dans celui situé au quartier du Zich
- renoncé 26 fois à l'exercice du droit de préemption sur la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2011.

Point 3 : Gestion communale : communication au conseil municipal des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Exercice 2005 et suivants

Le Conseil Municipal prend acte des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à l'examen de la gestion de la Ville de Molsheim au cours des exercices 2005 et suivants.

Point 4 : Décision budgétaire modificative n°2 du budget principal 2011, décision budgétaire modificative n°1 budget annexe "Camping", décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe "Forêt" et décision budgétaire modificative n°1 budget annexe "Réseaux"

Les décisions suivantes ont été approuvées par le Conseil Municipal :

- Décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2011
- Décision modificative n°1 du budget annexe "Camping" de l'exercice 2011
- Décision modificative n°1 du budget annexe "Forêt" de l'exercice 2011
- Décision modificative n°1 du budget annexe "Réseaux" de l'exercice 2011

Point 5 : Autorisation de programme - crédits de paiement 2011 - réajustements

Dans le cadre de ses compétences exclusives en matière budgétaire, le Conseil Municipal décide de réajuster les autorisations de programme sur l'exercice 2011 pour un montant total de 24.271.890,33 €, soit une révision de 54.590,33 €, soit un crédit de paiement ouvert au titre de l'exercice 2011 de 2.429.062, 87 €.

Point 6 : Budget - autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012

Conformément aux règles budgétaires en vigueur, le Conseil Municipal, avant l'adoption du budget primitif au titre de l'année 2012, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits dans le budget principal et les budgets annexes au titre de l'exercice 2011 comme suit :

Budgets	Libellé	Crédits budgétaires 2011	Autorisation 2012
Budget principal	Immobilisations incorporelles	664.800 €	166.200 €
	Immobilisations corporelles	8.273.600 €	2.068.400 €
Budget annexe Camping communal	Immobilisations corporelles	43.600 €	10.900 €
Budget annexe Forêt communale	Immobilisations corporelles	105.100 €	26.275 €
Budget annexe Locaux commerciaux	Immobilisations corporelles	415.280 €	103.820 €
Budget annexe succession Hutt	Immobilisations corporelles	5.000 €	1.250 €
Budget annexe Réseaux	Immobilisations corporelles	17.400 €	4.350 €

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 16 décembre 2011 -

Point 7 : Lotissement "Les Tournesols" - modifications du plan de composition et du règlement Dans le cadre de l'aménagement du lotissement "Les Tournesols" et notamment du redécoupage de certains lots, il a été décidé de modifier le règlement. Les modifications portent sur :
 - La suppression de l'emplacement des places de stationnement afin de permettre de les déplacer éventuellement
 - La suppression de certaines interdictions d'accès
 - Les reculs de la construction sur le lot n°1

Point 8 : Lotissement "Les Tournesols" - attribution des Lots B et C Le Conseil Municipal a approuvé la procédure de pré-attribution des lots B à M. Araujo Luis et Mme Contal Odile, et le lot C à M. et Mme Lamarque Xavier. Ces lots sont destinés à accueillir une maison individuelle avec ses dépendances, servant d'habitation principale aux seuls attributaires des lots et à l'exclusion de toute autre construction. La cession des lots est effectuée comme suit :

Lot	Section	Contenance	Prix de vente net
B	49	5,69 ares	113.800 € (soit 20.000 € l'are)
C	49	5,39 ares	107.800 € (soit 20.000 € l'are)

Point 9 : Cession foncière : rue des Romains - Boehm BTP La société Boehm BTP procède à l'aménagement et à la construction de logements 49 rue des Romains. Dans le cadre de cette opération, la société a souhaité acquérir environ 171 m² appartenant à la Ville. Le Conseil Municipal a décidé de céder cette emprise foncière au prix fixé par les services fiscaux du Département pour un montant de 34.200 € HT.

Point 10 : Aménagement du Parc des Jésuites - remparts - opérations foncières connexes - époux Heinrich Bernard Dans le cadre des travaux de réaménagement et de valorisation du Parc des Jésuites, l'espace des anciens dépôts Heinrich a été ouvert au public jusqu'aux anciens remparts par la démolition de ces entrepôts. Ces travaux de démolition ont permis de rendre apparents les anciens remparts, mais ont également révélé un décalage au droit de la propriété des époux Heinrich Bernard. Compte tenu de l'absence d'intérêt pour la commune de conserver ce délaissé d'une surface de 53 m², il a été proposé de le céder aux époux Heinrich au prix fixé par les services fiscaux. Le Conseil Municipal a décidé de céder cette emprise foncière au prix de 10.600 € HT.

Point 11 : Acquisition foncière amiable - délaissé rue des Perdrix - classement dans le domaine public communal Dans le cadre de l'aménagement des différentes rues de la Zone Industrielle, il s'est avéré que 3 m² situés sous la rue des Perdrix appartenaient encore à des propriétaires privés. Le Conseil Municipal a décidé l'acquisition de ce délaissé au prix forfaitaire de 10 € pour les 3 m².

Point 12 : Acquisition foncière gracieuse - rue de la Légion Romaine - classement dans le domaine public communal Dans le prolongement de la rue Constantin, rue de la Légion Romaine, une entrée privative desservant quatre propriétés privées a été réalisée par la collectivité publique avec un financement basé sur l'ancienne taxe de riverain. Il apparaît à ce jour, que la transmission de l'assise foncière de cette voie vers le domaine communal n'a pas été opérée. De manière à régulariser cette situation, et avec l'accord des propriétaires concernés, il a été décidé d'acquérir l'emprise foncière de cette voie et de classer celle-ci dans le domaine privé communal. Le prix net d'acquisition a été fixé symboliquement à 1 €, à verser à chaque propriétaire concerné.

Point 13 : Subvention au budget annexe succession "Albert Hutt" Suite aux mesures d'équilibre décidées en faveur du budget annexe Succession Albert Hutt le 30 juin 2006, l'assemblée délibérante a confirmé la prise en charge du montant annuel de l'amortissement supporté par le budget annexe Succession Hutt par le biais d'une subvention annuelle du budget principal vers le budget annexe. Ce montant s'élève à 5.250 € pour l'année 2011.

Point 14 : Coopération intercommunale - SIVOM de Molsheim-Mutzig : suppression de compétences - modification statutaire Suppression de compétence
 Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le retrait du SIVOM de Molsheim-Mutzig, de la compétence suivante : Commune d'Altorf - Construction de vestiaires au terrain de football.
 Modifications statutaires
 Les nouveaux statuts du SIVOM, sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Point 15 : Coopération intercommunale - convention de mise à disposition de la piscine de plein air de Molsheim à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig Dans le cadre des travaux de la rue des Sports, le périmètre délimitant les espaces extérieurs de la piscine de plein air a été modifié.
 L'entrée de celle-ci a été déplacée au niveau du nouveau parking d'accès de la rue des Sports et un espace extérieur a été ajouté à l'emprise initiale de la piscine. Le terrain adjoint, d'une surface de 37,63 ares, a été prélevé sur l'emprise du terrain du Holtzplatz.
 Le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'emprise foncière de la piscine de plein air, équipement mis à disposition de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et environs. Après adjonction de l'espace extérieur, l'emprise de la piscine représente désormais une surface totale de 94,60 ares.
 Le Conseil Municipal approuve en conséquence la mise à disposition de ce terrain d'une contenance de 37,63 ares, propriété de la Ville de Molsheim, à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

Point 16 : Forêt communale de Molsheim à Urmatt – exercice forestier 2013 : approbation de l'état d'assiette 2013 Le Conseil Municipal a approuvé les états d'assiette des coupes prévisionnelles 2013, dans le but de pérenniser la forêt communale de Molsheim à Urmatt. Les parcelles à marteler s'étendent sur une superficie de 41,40 Ha, pour une surface totale de forêt de 272,01 Ha.

Point 17 : Forêt communale de Molsheim à Urmatt – exercice forestier 2012 Le Conseil Municipal a approuvé l'exercice forestier 2012 de la forêt communale de Molsheim à Urmatt.

Point 18 : Chapiteau club hippique – avenant à la convention de location vente Le Conseil Municipal avait décidé en 2007 de mettre à disposition du Club Hippique un chapiteau dans le cadre d'une location-vente. Le Club Hippique devait payer une location annuelle de 5.760 € et ce pour une durée de 7 ans. Ayant dû faire face à des difficultés financières, cette association a sollicité la possibilité d'étaler dans le temps cette location. Le Conseil Municipal a décidé de ramener les annuités 2011-2012 à 1.500 €, puis à 2.500 € pour les années suivantes.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 16 décembre 2011 -

Point 19 : Modification des droits et tarifs des services publics locaux Le Conseil Municipal a décidé de revoir les tarifs du camping municipal dans la perspective du relèvement de la TVA à 7 %. Ces tarifs ont été proposés par le gérant du camping. Par ailleurs, le Conseil Municipal a fixé des tarifs relatifs à l'exploitation d'un étalage sur le domaine public communal hors 1^{er} mai, celui-ci est fixé à 20 € le m² dans le cadre d'une occupation annuelle ou 3 € le m² dans le cadre d'une occupation temporaire.

Point 20 : Transferts du SIVU du Centre de Secours Principal de Molsheim – protocole transactionnel Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Centre de Secours Principal de Molsheim a transféré au SDIS 67, par convention du 29 janvier 2001, ses personnels et ses biens incendies et secours. Par arrêté du 7 juin 2002, le Préfet du Bas-Rhin a prononcé la dissolution de plein droit du SIVU. Par plusieurs délibérations, le SDIS 67 a fixé le montant des contributions des communes membres de l'ex SIVU, dues au titre notamment des transferts effectués pour les années 2003 à 2007. Ces contributions ont été contestées par plusieurs communes membres de l'ex SIVU, et les demandes des communes requérantes ont été déboutées. Les contributions dues pour ces mêmes communes au titre des années 2008 à 2011, ont été fixées par plusieurs délibérations du SDIS 67, contributions contestées devant la juridiction administrative pour les collectivités concernées. De manière à mettre un terme aux différends opposant le SDIS 67 et les communes au sujet de la contribution due par ces dernières, une transaction est proposée, transaction que le Conseil Municipal a accepté. La contribution de la Ville baissera ainsi de 11.500 € par an.

Point 21 : Conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents de la ville de Molsheim Lorsque des agents de la Ville doivent suivre des formations ou lorsqu'ils sont en mission pour le compte de la collectivité, les frais liés à ces déplacements sont à la charge de la commune. Le Conseil Municipal a décidé de fixer le cadre précis de ces indemnités conformément aux barèmes existants.

Point 22 : Expérimentation de l'entretien professionnel annuel d'évaluation du personnel Le Conseil Municipal a fixé le cadre des entretiens professionnels annuels d'évaluation du personnel. Celui-ci précise notamment, selon les filières et les emplois occupés, les éléments pris en compte pour les évaluations individuelles.

Point 23 : Tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2011 Le Conseil Municipal a approuvé le tableau des effectifs pour les agents titulaires et non titulaires de la Ville de Molsheim au 1^{er} décembre 2011

Point 24 : Etat des subventions annuelles aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs – répartition pour l'exercice 2011 Comme chaque année, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des subventions annuelles de fonctionnement aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs au titre de l'exercice 2011. Le montant total de ces subventions s'élève à 65.252,10 €, et est réparti comme suit :

- Associations à objet sportif :

Aïkido Club Molsheim	1.216,00 €	Aquatique Club Molsheim/Mutzig	2.616,70 €
Judo Club Molsheim	2.748,00 €	Club de natation synchronisée	1.776,10 €
Karaté Club Molsheim	1.394,40 €	SKI Club Molsheim/Mutzig	1.198,90 €
Sambo Club Molsheim	2.060,80 €	Club Vosgien section Ski	1.067,80 €
Taekwondo Club	2.380,60 €	Molsheim Ski Nordique	2.094,40 €
MOC Badminton	2.502,20 €	Molsheim Fun Bike	2.181,80 €
MOC Handball	2.609,20 €	Société Hippique	2.298,60 €
MOC Volley Ball	1.861,60 €	Pétanque Club	557,00 €
Cercle St Georges Basket	2.275,80 €	Auto Racing Sport Molsheim	826,60 €
La Sportive de Molsheim	2.777,40 €	Triathlon Club	1.956,00 €
Ass. de Gymnastique Volontaire	1.265,40 €	Twirling Club Molsheim/Mutzig	539,90 €
Tennis Club Molsheim/Mutzig	2.173,20 €	Club d'Echecs de la Bruche M/E	1.121,00 €
Société de Tir Molsheim	1.762,80 €	Mutzig Ovalie Molsheim	1.933,80 €
Bruche Sport Passion	2.359,10 €		

- Associations culturelles et de loisirs :

Arts et Loisirs (Groupe folklorique)	963,00 €	A.P.P.M.A.	1.303,00 €
Club Vosgien Molsheim/Mutzig	666,20 €	Université du temps Libre – UTL	883,20 €
Choeur d'Hommes 1856 Molsheim	954,20 €	Activa Jeunes	927,00 €
Chorale Ste Cécile / Paroissiale	932,60 €	Pingouin Prod	1.272,00 €
Chorale A Coeur Joie Césarion	946,20 €	Cercle Saint Georges	1.053,40 €
Amicale et Chorale du 3 ^{ème} âge	871,20 €	Ass socio-culturelle des Tilleuls	254,40 €
Chorale Les Kaffeichle	933,40 €	Ass socio-culturelle de la Monnaie	227,20 €
Choeur de femmes	941,40 €	AHTIRAM (danse Hip Hop)	776,00 €
Scouts guides de France	999,00 €	O joie de chanter	793,60 €

Point 25 : Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Bruche Sport Passion Molsheim Afin de procéder au remplacement de son véhicule actuel, mis en circulation en 1998 et présentant des réparations importantes à effectuer, l'association Bruche Sport Passion Molsheim a sollicité une subvention de la Ville de Molsheim pour l'acquisition d'un véhicule de transport type "minibus" d'une valeur de 20.250 € TTC. Une subvention exceptionnelle de 6.075 € (30% de la valeur d'achat du véhicule) sera attribuée à l'association.

Point 26 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire "La Monnaie" pour l'organisation d'une classe transplantée à Quieux-Le-Saulcy	Conformément à la délibération du 23 octobre 2009, relative à l'augmentation de la participation de la commune aux frais liés à l'organisation de classes de découverte transplantées, il a été décidé de verser à l'école élémentaire de la Monnaie une participation de 810 €. Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte de 5 jours qui s'est déroulée du 10 au 14 octobre 2011.
Point 27 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire des Tilleuls pour l'organisation d'une classe de découverte à Muckenbach	Conformément à la délibération du 23 octobre 2009, relative à l'augmentation de la participation de la commune aux frais liés à l'organisation de classes de découverte transplantées, il a été décidé de verser à l'école élémentaire des Tilleuls une participation de 5.135 €. Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte de 5 jours qui se tiendra du 20 au 24 février 2012.
Point 28 : Attribution d'une subvention exceptionnelle – "Chœur d'Hommes 1856"	Le Choeur d'Hommes 1856 de Molsheim participera au festival de chant de St Petersburg au mois d'août 2012. Compte tenu du caractère exceptionnel du déplacement de l'association à un festival international au travers duquel elle contribuera à véhiculer l'image de Molsheim, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 5.000 € pour la participation de l'association à ce festival.
Point 29 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Jeunes Sapeurs Pompiers de Molsheim	Une subvention exceptionnelle de 1.500 € sera versée à l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Molsheim afin de lui permettre d'acquérir une dotation initiale de matériel pédagogique et d'habillement.
Point 30 : Subvention exceptionnelle au collège Rembrandt Bugatti à la section SEGPA – projet "Graff"	Une subvention exceptionnelle de 300 € a été attribuée à la section SEGPA du collège Rembrandt Bugatti pour la réalisation d'un projet "Graff" sur les murs du vestiaire de sport du collège.
Point 31 : Motion de la commune – libéralisation du droit de plantation de vigne sur le territoire de l'Union européenne	Ville étape de la Route des vins d'Alsace, Molsheim dispose de plusieurs terroirs viticoles propices à l'élaboration de grands vins. Parmi ces terroirs figure celui du Bruderthal qui s'étend sur plus de 18 Ha. Il représente l'un des 51 grands crus d'Alsace délimité selon des critères géologiques et climatiques stricts garants de sa qualité. Ce gage de qualité risque d'être remis en question avec le souhait de la Commission européenne de libéraliser les droits de plantation de la vigne au sein de l'Union européenne dès 2016. Leur suppression engendrerait inévitablement une surproduction du vin en Europe. Souhaitant apporter son soutien au monde viticole, le Conseil municipal a adopté une motion contre la libéralisation de ces droits de plantation.
Point 32 : Aménagement de diverses voiries dans la Zone Industrielle de la Hardt : avenant n°3 au lot n°1 voirie – avenant n°3 au lot n°2 réseaux secs	Le marché de base du lot n°1 Voirie, attribué en date du 24 février 2010 à l'entreprise Eurovia pour les travaux d'aménagement de diverses voiries dans la Zone Industrielle de la Hardt, représente un montant de 2.387.318, 11 € HT soit 2.855.232,46 € TTC. L'avenant positif n°3 d'un montant de 30.266, 29 € HT soit 36.198,48 € TTC est approuvé. Le nouveau montant total du lot n°1 s'élève à 2.751.861,15 € HT. Le marché de base du lot n°2, Réseaux secs notifié en date du 1 ^{er} mars 2010 au groupement Sobeca-Citeos/Bildscheer pour les travaux d'aménagement de diverses voiries dans la Zone Industrielle de la Hardt, totalise un montant de 278.844 € HT soit 333.497,42 € TTC. Un avenant n°3 positif d'un montant de 5.415,75 € HT soit 6.477,24 € TTC est approuvé. Le nouveau montant total du lot n°2 s'élève donc désormais à 349.872,18 € HT.
Point 33 : Reconstruction du mur de soutènement rue des Remparts : avenant n°2 au marché de travaux	L'entreprise Richert de Pfastatt est attributaire du marché intitulé "Rue des Remparts : démolition et reconstruction de murs de soutènement en béton armé avec parement" pour un montant de 380.337,06 € HT soit 454.883,12 € TTC. Un avenant n°2 positif de 17.660 € HT soit 21.121,36 € TTC a été approuvé. Le nouveau montant total du marché s'élève désormais à 367.997,06 € HT soit 440.124,48 € TTC.
Point 34 : Lotissement « les Tournesols » - avenant n°1 au lot n°1 voirie – avenant n°1 au lot n°3 éclairage public – génie civil desserte téléphonique – réseau câblé	Le marché de base du lot n°1, Voirie notifié le 20 juillet 2007 à l'entreprise Eurovia pour les travaux de VRD du lotissement "Les Tournesols", totalise un montant de 566.954,50 € HT soit 678.077,58 € TTC. L'avenant n°1 positif d'un montant de 25.670,84 € HT soit 30.702,32 € TTC est approuvé. Le nouveau montant du marché s'élève à 592.625,34 € HT soit 708.779,90 € TTC. Le marché de base du lot n° 3, Eclairage public - Génie civil - Desserte téléphonique - Réseau câblé notifié le 20 juillet 2007 à l'entreprise Sobeca pour les travaux de VRD du Lotissement "Les Tournesols", totalise un montant de 90.293,00 € HT soit 107.990,43 € TTC. L'avenant positif de 3.993 € HT soit 4.775,63 € TTC est approuvé. Le nouveau montant total du marché s'élève désormais à 94.286 € HT soit 112.766,06 € TTC.
Point 35 : Travaux et marchés publics : marché de maîtrise d'œuvre – aménagement de l'amorce de la voirie du parking de la Gare	L'opération porte sur l'aménagement de l'amorce de la voirie du parking de la Gare, entre la RD30 et la fin de la propriété Samar. Cet aménagement consiste à la création du corps de chaussée (amorce) et d'un rond-point se greffant sur la RD30, Route de Dachstein. Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement de la voirie et du rond-point, pour un montant prévisionnel de 360.000 € HT, soit 430.500 € TTC pour la partie des travaux incombant à la Ville de Molsheim.
Point 36 : Réaménagement du Parc des Jésuites – opération "aménagement du parc Avenue de la Gare" : avenant n°2 au lot n°1 aménagement de surface	Le marché de base du lot n°1 : aménagement de surface attribué en date du 20 juillet 2010 à l'entreprise Eurovia pour les travaux d'aménagement du Parc de l'Avenue de la Gare totalise un montant de 621.150,34 € HT soit 742.895,81 € TTC. L'avenant positif n°2 d'un montant de 18.102,20 € HT soit 21.650,23 € TTC est approuvé. Le nouveau montant total du marché s'élève désormais à 634.709,69 € HT soit 759.112,79 € TTC.
Point 37 : Rapport annuel d'activité du SICTOMME pour l'exercice 2010	Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel pour l'exercice 2010 présenté par le président du Syndicat Intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures de Molsheim-Mutzig et environs portant sur l'activité du syndicat, le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.